

OGM/NTG : les consommateurs veulent savoir

17 avril 2025

TRIBUNE Parue dans LE MONDE LE 6 mars 2025

« Il faut des étiquettes sur les organismes génétiquement modifiés et les nouvelles techniques génomiques pour les consommateurs, mais aussi pour le commerce international »

Lancés dans les années 1990, les OGM n'ont pas sauvé l'humanité de la faim ni réduit le nombre de pesticides, constate un collectif d'associations de consommateurs, au moment où de nouvelles techniques de modification génétique ne sont pas suffisamment contrôlées par l'Europe.

Les consommatrices et les consommateurs sont aussi des citoyennes et des citoyens. Qu'ils votent ou pas, qu'ils aient une thèse en biologie moléculaire ou pas, ils veulent savoir ce qu'ils mangent. Dès les années 1990, des entreprises issues de la chimie (Monsanto, Bayer, etc) se sont lancées dans la génétique. Elles ont fait des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). Ce sont des organismes (bactériens, végétaux ou animaux) « dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement » ([directive européenne 2001/18](#)).

Avec des scientifiques, elles promettaient que les OGM végétaux allaient résoudre la faim dans le monde, diminuer l'usage de pesticides etc. L'Union européenne (UE), consciente des risques possibles et pour garantir une transparence du marché, a établi des directives (surtout la [directive 2001/18](#)) qui imposent une évaluation minimale des risques sanitaires, la publication d'une méthode de détection pour tous les opérateurs de la filière agroalimentaire, des étiquettes pour les consommateurs, et la possibilité d'interdiction nationale pour les États qui le souhaitent.

[La France a justement interdit les OGM à la culture](#), mais ne peut les interdire à l'importation puisque c'est du ressort de l'Europe. Actuellement, il n'y a pas d'OGM dans l'alimentation humaine en France. C'est pour cela qu'on ne voit pas d'étiquettes. C'est donc une victoire des consommateurs et non le déferlement annoncé.

Quelques lobbies

Depuis, des nouvelles techniques de modification génétiques, qui sont plus ciblées sur un endroit du génome, ont été inventées. Mais elles conservent des erreurs en la cible et hors la cible. Personne ne connaît leur sécurité. On les appelle des Nouvelles Techniques Génomique (NTG) et leurs produits sont des nouveaux OGM. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a clairement tranché ([arrêt du 25 juillet 2018](#)) que ces nouveaux OGM sont bien des OGM et qu'ils doivent être réglementés comme les OGM de première génération.

Soutenue par [quelques lobbies](#), la Commission européenne a rebaptisé les nouveaux OGM comme « [plantes issues de NTG](#) » et a rendu public en juillet 2023 un projet de règlement européen qui supprimerait toutes les règles des OGM pour l'immense majorité de ces plantes issues de NTG.

La Commission européenne affirme que presque toutes les plantes issues de NTG seraient équivalentes aux plantes naturelles (qu'elle qualifie de « conventionnelles »). Ainsi, puisqu'elles seraient « naturelles », la Commission les dispenserait de toute évaluation des risques. Elle oublie que la cigüe est naturelle, mais mortelle. Aucune personne sensée n'oserait assimiler naturalité et absence de risque.

Ainsi, l'agence européenne de sécurité sanitaire des aliments (EFSA) et son équivalent français ([ANSES](#)) n'ont jamais préconisé la suppression de l'évaluation des risques pour ces plantes. Des lobbies s'en étaient d'ailleurs inquiétés. Des [documents internes](#) ont révélé que la Commission les a rassurés : c'est elle qui décide et non l'autorité scientifique ([EFSA](#)).

Ceux qui nous ont menti

La Commission européenne nous dit qu'elle ne sait pas différencier les OGM/NTG des plantes issues de la sélection conventionnelle. Mais les agrochimistes ont des brevets sur ces plantes et savent parfaitement les différencier de celles des

concurrents. C'est donc possible. Pourquoi alors la Commission refuse-t-elle d'étiqueter les aliments issus d'OGM ? Parce qu'elle veut aider les industriels au détriment de l'information des consommateurs.

Heureusement, le Parlement européen a réussi à demander un étiquetage. Mais on s'attend à ce que le Conseil ou la Commission européenne retire cet article voté par le Parlement, trahissant ainsi les élus et la démocratie.

Il y a vingt ans, on nous avait déjà promis que les OGM résoudraient la faim dans le monde. On attend toujours. On nous avait promis qu'ils diminueraient l'usage de pesticides. Le contraire s'est produit avec une consommation de Roundup [*de Monsanto, dont le glyphosate est un principe actif*] [dix fois plus importante aux États-Unis aujourd'hui qu'il y a vingt ans](#). On nous menaçait de ne plus pouvoir nous alimenter sans la maîtrise des OGM, mais la France reste première exportatrice mondiale de semences (non OGM). Ceux qui nous ont menti nous refont les mêmes promesses. Doit-on les croire ?

Pour l'instant le projet est bloqué par l'existence légale en Europe de brevets sur des séquences génétiques présentes dans des êtres vivants, dont des plantes OGM, depuis la directive européenne qui les institue ([Dir. 98/44 CE](#)). Si la Commission européenne ouvrait le marché aux OGM, les fermiers et semenciers seraient susceptibles d'être contaminés par des gènes brevetés. L'agrochimiste détenteur d'un brevet pourrait alors exiger des licences de brevets auprès du fermier ou du semencier contaminé. S'il ne pouvait pas les payer, le gros rachèterait le petit et la consolidation économique de la chaîne agroalimentaire se mettrait en marche. Elle diminuerait la concurrence.

Court-circuit démocratique

Ce mécanisme, à effet conjoint des brevets et des OGM, a été à l'œuvre aux États-Unis d'Amérique avec les OGM transgéniques. Il faudrait adapter la loi européenne pour empêcher que l'association des brevets et des OGM ait un effet identique de consolidation de la filière semencière, puis de la filière agricole... C'est notre souveraineté alimentaire qui est menacée et nous sommes bien à notre place de citoyennes et citoyens, consommatrices et consommateurs.

Lire aussi : [Avec cette nouvelle loi, les Français auront d'immenses difficultés à accéder à une alimentation sans OGM](#).

De plus, sans étiquettes, l'Europe ne saura pas si ses exportations contiennent des OGM ou pas. Or les flux transfrontaliers d'OGM sont réglementés par le [traité de Carthagène](#) (1999), signé par l'UE, qui impose un minimum d'évaluation des risques et une traçabilité. L'Europe ne pourra donc pas exporter ses végétaux car elle ne saura pas si un végétal est OGM/NTG ou pas. Il faut donc des étiquettes sur les OGM/NTG pour les consommateurs mais aussi pour le commerce international.

Il est nécessaire, ici, de souligner que nous sommes favorables à l'UE. Mais nous refusons qu'elle oblitère des informations importantes pour les citoyens. Un certain rejet de l'UE trouve sa source dans ces pratiques de court-circuit démocratique. Lutter pour l'Europe, c'est aussi défendre le droit des consommateurs et non celui des lobbies.

Dans cette fuite en avant, ce n'est pas le « technosolutionnisme » qui aide, mais la recherche de solutions durables qui associent les fermiers, les consommateurs et toute la chaîne agroalimentaire.

Liste des signataires **Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur** (ADEIC), **Conseil national des associations familiales laïques** (Cnafal), **Confédération syndicale des familles** (CSF), **Information et défense des consommateurs salariés** (Indecosa-CGT), **Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs** (ALLDC).

Et aussi **Patrice Bédouret** Président de l'ADEIC, **Gérard Casolari**, responsable alimentation de l'INDECOSA-CGT, **Ludivine Coly-Dufourt** Directrice de l'ALLDC, **Julien Léonard**, président du CNAFAL, **Antoine Tirot** Responsable secteur Consommation/Économie/Environnement de la CSF.